

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL
du 03 Juillet 2020 à 20H02

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

Présents: Patrick ALVAREZ, Dominique BAUMANN, Audrey CHEVALIER, Emmanuel CHOMETON, Florence DUPONT, Damien FERRIER, Claudia GIROD, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET, Marjorie MERLINC, Clémence PRADA, Bernard TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : Néant.

Absents : Néant.

Monsieur Dominique BAUMANN, doyen du Conseil, ouvre la séance à 20 h 02. Il accueille l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui, puis s'exprime sur 4 points :

-Les vestes déposées devant la mairie et le domicile du maire sortant. Il indique que ceci est inadmissible et lâche. Il demande que le nouveau maire donne son avis.

-Les rumeurs sur des prises illégales d'intérêts de 2 adjoints sur l'assainissement et l'école. Il précise qu'il serait plus approprié de les remercier.

-D'un comportement agressif envers un agent de la mairie. Il invite la personne à s'excuser.

-De la transparence sur le montant des frais liés la campagne municipale. Il indique que pour « Continuons pour Sandrans », les frais sont de 778.45 € et demande ceux de « Sandrans autrement ». Il précise que sur les professions de foi les mentions des imprimeurs ne figuraient pas.

Madame Claudia GIROD est élue secrétaire de séance.

Messieurs Julien MABILE et Marc MAZET sont nommés assesseurs.

A/ Selon Ordre du jour

I/ Election du Maire

Le doyen d'âge, Monsieur Dominique BAUMANN, préside la séance et demande à l'assemblée qui se propose au poste de Maire, Monsieur Bernard TAPONAT se présente, le Président de séance demande si quelqu'un d'autre souhaite présenter sa candidature. Personne d'autre ne souhaitant être candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Dominique BAUMANN, Mesdames Florence DUPONT, Claudia GIROD et Clémence PRADA ne prennent pas part au vote.

Monsieur Bernard TAPONAT est élu Maire par 9 voix.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des conseillers et prend alors la présidence de la séance, puis il répond à Monsieur Dominique BAUMANN :

-Pour les vestes, il stipule avoir été informé par Monsieur Bernard OLLAGNIER qui lui a indiqué qu'il s'agissait d'un membre de l'équipe de Sandrans autrement. Il dit ne pas être responsable et ne pas savoir quelle personne avait réalisée cet acte. Il a toujours vu ce principe à Sandrans. C'est lâche mais pas blessant.

-Pour le personnel il n'est pas au courant.

-Il ne connaît pas les montants, voir avec le trésorier, Monsieur Emmanuel TRINDADE, qui n'a pas les chiffres en tête. Pour les professions de foi, c'est un oubli de l'imprimeur.

II/ Détermination du nombre des Adjoints

Monsieur Bernard TAPONAT propose la nomination de 4 adjoints au Maire.

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité des 15 voix, la proposition de nommer 4 adjoints au Maire.

III / Election des Adjoints

Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, procède à l'élection du 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates à cette fonction. Il n'y a qu'une seule candidate, Madame Audrey CHEVALIER.

Messieurs Dominique BAUMANN et Marc MAZET, Mesdames Florence DUPONT, Claudia GIROD et Clémence PRADA ne prennent pas part au vote

Madame Audrey CHEVALIER est élue à bulletin secret par 10 voix.

Monsieur Bernard TAPONAT, procède à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates à cette fonction. Il n'y a qu'un seul candidat, Monsieur Patrick ALVAREZ

Messieurs Dominique BAUMANN et Marc MAZET, Mesdames Florence DUPONT, Claudia GIROD et Clémence PRADA ne prennent pas part au vote

Monsieur Patrick ALVAREZ est élu à bulletin secret par 10 voix.

Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, procède à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates à cette fonction. Il n'y a qu'une seule candidate, Madame Marjorie MERLINC

Messieurs Dominique BAUMANN et Marc MAZET, Mesdames Florence DUPONT, Claudia GIROD et Clémence PRADA ne prennent pas part au vote

Madame Marjorie MERLINC est élue à bulletin secret par 10 voix.

Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, procède à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates à cette fonction. Il n'y a qu'un seul candidat, Monsieur Emmanuel TRINDADE

Messieurs Dominique BAUMANN et Marc MAZET, Mesdames Florence DUPONT, Claudia GIROD et Clémence PRADA ne prennent pas part au vote

Monsieur Emmanuel TRINDADE est élu à bulletin secret par 10 voix.

Monsieur Bernard TAPONAT félicite l'ensemble des adjoints élus.

IV / Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire, après avoir distribué un exemplaire de la Charte de l'élu local à chaque membre du conseil, en fait lecture.

V/ Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans les communes de moins de 1000 habitants les indemnités allouées au maire et adjoints sont fixés automatiquement au taux maximal prévu par l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement.

Pour la tranche démographique de la commune 500 à 999 habitants, ce taux est de 40.30 % de l'IB terminal en vigueur pour le maire, soit 1567.43 € brut et de 10.70 % pour les adjoints, soit 416.16 € brut

Il précise que ladite délibération sera accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif et nominatif de l'ensemble des indemnités allouées à ses membres.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer sur les indemnités du maire et des adjoints.

Monsieur Marc MAZET informe que les adjoints précédents avaient votés un taux réduit à 7.5%, soit 291.70 € brut.

Après débat, les conseiller municipaux votent à l'unanimité des 15 voix un taux à 40.30% de l'IB terminal en vigueur pour le Maire et décident de maintenir le taux précédent à 7.5 % pour les adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H50.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents